

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_043_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	23	23
Date de la convocation : 04/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Alain THURET, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ASSAINISSEMENT - MISE EN CONFORMITÉ

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020 relatif aux systèmes d'assainissement collectif ;

Vu la directive européenne du 21 mai 1991 relative aux traitements des eaux résiduaires urbaines (ERU), qui précise que le service en charge de la police de l'eau transmet au Ministère de la Transition écologique, l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement collectif (station et réseau), afin de satisfaire aux demandes d'information de la Commission Européenne ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant l'article L1611-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant des sanctions financières à l'encontre de la France en cas de non-conformité de la DERU ;

Vu le rapport de manquement n° 2025/DDT/SEE/089/R010 en date du 13 août 2025 établi par la DDT de l'Yonne contenant le détail des éléments techniques relatif au jugement de conformité du système d'assainissement de Toucy.

Considérant que le rapport visé ci-dessus indique le système d'assainissement de la

DE_043_2026

commune de Toucy a été jugé non-conforme pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 ;

Considérant que le schéma directeur d'assainissement a abouti en novembre 2024 à l'établissement d'un programme de travaux ;

Considérant que des actions correctives destinées au rétablissement de la conformité du système d'assainissement de Toucy doivent être mise en œuvre rapidement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les actions suivantes :

· Etude et fourniture des équipements de mesure du débit déversé sur les points S16 – déversoir d'orage Avenue Félix François et déversoir d'orage rue de la Chatterie par SUEZ EAU FRANCE pour un montant de 34 899,69 € HT, comprenant la réalisation d'une étude hydraulique et la fourniture ainsi que l'installation de sondes radar sur les 2 sites.

· Fourniture et mise en place d'équipement du suivi du débit sur 2 points du réseau – PR PONT Capureau et UN315 rue du Pâtis par SUEZ EAU FRANCE pour un montant de 8 915,69 € HT comprenant la fourniture et la pose d'une sonde radar avec télésurveillance. Un rapport mensuel automatique des estimations de débits quotidiens sera établi.

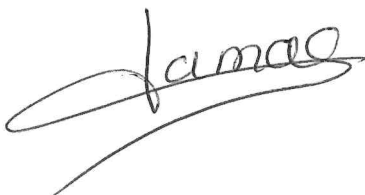
· Etudes préalables à la mise en séparatif des réseaux secteur Avenue du Parc, Avenue Charles de Gaulle et rue René Marchand, conformément à la charte qualité des réseaux d'assainissement :

- à consultation et examen des offres par l'ATD (Agence Technique Départementale de l'Yonne) qui a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de Toucy, les propositions d'attribution des marchés sont les suivantes :
- CONSEIL Etudes parcellaires pour un montant de 22 000 € HT
- INGENIERIE Topographie/encombrement du sous-sol pour un montant de 8 655 € HT
- étude géotechnique diagnostic amiante et HAP des enrobés pour un montant de 8 995 € HT

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Anne JAMAIS



Po Le Maire,
Olivier XIBERRAS

Anne BRUNET, 1^{ère} adjointe
par délégation

